



Je souhaite divorcer et mon conjoint aussi il est endetté

Par **acya8**, le **12/02/2016** à **20:20**

Mon époux a souscrit un emprunt de 35000e pour ce faire j'ai signé un consentement sous pression et menace de sa part. Il m'a d'abord harcelé pendant un mois pour son crédit sachant que depuis plusieurs mois nous nous étions mis d'accord pour entamer une procédure de divorce qu'il retarde sans cesse (rien n'est commencé de ce côté là) puis m'a emmené au rdv à la banque où je refuse de signer quoique ce soit car on me demandait de remplir les informations coempeur j'ai précisé que je ne voulais en rien être mêlé à ce crédit et en présence de la conseillère nous sommes partis sans avoir rien signé donc pas de crédit puis là j'ai été harcelé insulté et menacé par mon conjoint quelque jour plus tard il me dit qu'il avait une solution à son problème et que j'avais juste à signer un consentement qui ne m'engage en rien et que c'était obligatoire vu qu'on est marié. J'hésite et lui me presse me harcèle quotidiennement et me menace. Il m'apporte le document à la maison. Je finis par signer juste pour avoir la paix. Ce crédit n'a pas servi au frais du ménage mais à investir dans un autre pays via son neveu. Il n'a rien signé d'officiel pour cet investissement. S'est par dessus endetté et le tout en deux mois. Mon souhait de divorcer n'a toujours pas disparu car il est invivable au quotidien quand je lui parle du divorce il me dit qu'il peut pas payer un avocat. Il travaille touche près de 2000 euro par mois qui sont engloutis entre ses dettes et un loyer de 650€ le reste des factures et la nourriture sont à mes frais. Je ne travaille pas je suis en congé parental d'éducation donc une misère quand on a 3 enfants nos rapports sont très conflictuels. Il ne s'occupe pas des enfants ne fait rien pour m'aider et avant qu'on en arrive à vouloir divorcer pendant près de deux ans j'ai dû lui faire des versements sur son compte car trop de découvert j'ai eu le ral le bol quand j'ai eu besoin de vêtements pour mes enfants et qu'il repoussait leur besoin sur plusieurs mois. Ma vie est devenue un cauchemar depuis que j'ai décidé de ne plus couvrir ses découvertes (ce que je donnais ne suffisait jamais mais privait mes enfants) aujourd'hui j'aimerais savoir ce que je dois faire pour le sortir de ma vie et me protéger.

de toute ses dettes (une fois trop tard une amie m'a dit que le consentement m'engageait aussi) nous somme marié sur le regime de la communauté. S'il vous plait j'ai trois enfants a protéger et pas de quoi payer un avocat. Je ne pense pas avoir droit a l'aide juridique vu qu'on vit sous le même toit et qu'il refuse de partir. Le connaissant il continuera sûrement a s'endetter maintenant le tout fait 45000.j'ai peur pour mes enfants

Par **cocotte1003**, le **13/02/2016 à 11:28**

Bonjour, vous pouvez très bien divorce avec des dettes. En étant mariée vous êtes solidaire des dettes de votre conjoint dans la limite ou les crédits sont justifiées, c'est à dire en rapport avec les frais du ménage et vos revenus, c'est à dire l'achat d'une voiture pour aller travailler si ce n'est pas une Ferrari, cordialement